



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 septembre 2026
à 18h30
Salle du Conseil Municipal
5 rue du Parc - MABLY

Ordre du jour :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme au début de chaque séance un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A noter que, depuis le 1er juillet 2022, les règles de publicité des actes administratifs des collectivités territoriales ont été modifiées. Dorénavant, les délibérations seront signées conjointement par M. Le Maire et le Secrétaire de Séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE (29 juin 2026)
(Rapporteur : Eric PEYRON)

**Le procès-verbal est également concerné par cette réforme. Il sera approuvé au début de la séance suivante du Conseil, par les membres présents au Conseil, avec prise en compte des remarques des élus formulées en amont ou le jour de son approbation.
Il sera signé par le Maire et le Secrétaire de Séance uniquement après avoir été approuvé et sera publié en ligne dans la semaine qui suit son approbation.**

ADMINISTRATION GENERALE

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION VOLONTAIRE (Rapporteur : Eric PEYRON)
2. RAPPORT DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 29 JUIN 2026 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Rapporteur : Ambre MIQUEL)

3. MODIFICATION COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES (Rapporteur : Eric PEYRON)
4. DESIGNATION DE REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (Rapporteur : Eric PEYRON)
5. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE MABLY (Rapporteur : Eric PEYRON)
6. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE ROANNAIS AGGLOMERATION (Rapporteur : Eric PEYRON)

FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

7. INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (Rapporteur : Eric PEYRON)
8. BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE - EXERCICE 2026 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (Rapporteur : Eric PEYRON)
9. CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET LOCAUX ANNEXES - RENONCIATION A L'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD (Rapporteur : Pascal MICHAUD)
10. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE- APPROBATION AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LE SIEL-TE ET TOUTES PERSONNES PUBLIQUES SITUEES SUR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE (Rapporteur : Pascal MICHAUD)

URBANISME - FONCIER - ENVIRONNEMENT

11. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) ET SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION (Rapporteur : Jacky GENESTE)
12. OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC - INSTALLATION D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE AU LIEUDIT FARGEUX - CONVENTION AVEC LA SOCIETE PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES (Rapporteur : Jacky GENESTE)

RESSOURCES HUMAINES

13. RECRUTEMENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT - DST (L 332-8 2° DU CGFP) (Rapporteur : Eric PEYRON)

14. RECRUTEMENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT- DST (L 332-8 2° DU CGFP) (Rapporteur : Eric PEYRON)
15. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - RECRUTEMENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT - DST (L 332-8 2° DU CGFP) (Rapporteur : Eric PEYRON)
16. RECRUTEMENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT - SERVICE COMMUNICATION (L 332-8 2° DU CGFP) (Rapporteur : Eric PEYRON)
17. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (Rapporteur : Eric PEYRON)

AFFAIRES PUBLIQUES

18. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CHAMBRE FUNERAIRE DE MABLY - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU DELEGATAIRE OGF (Rapporteur : Pascal TOUZET)
19. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CREMATORIUM DE MABLY - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU DELEGATAIRE OGF (Rapporteur : Pascal TOUZET)

POLITIQUES EDUCATIVES ET AFFAIRES SCOLAIRES

20. SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL DANS LE CADRE DE LA CONVENTION QUADRIPARTITE 2025-2028 : MODALITES DE VERSEMENT 2026 (Rapporteur : Ambre MIQUEL)
21. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'UTILISATION ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX DANS LE CADRE DU TEMPS PERI EDUCATIF A L'ASSOCIATION "CENTRE SOCIAL DE MABLY" (Rapporteur : Ambre MIQUEL)